

période médico-légale de la paralysie générale, s'accompagne parfois d'idées délirantes qui poussent les individus qui en sont atteints à des actes criminels dont la justice leur demande compte. Il importe donc que le médecin s'attache à rechercher tous les signes qui peuvent révéler la maladie à cette époque.

Le docteur A. Foville a rapporté six observations de paralytiques généraux qui, sous l'influence de ces conceptions délirantes, avaient commis des actes délictueux ou criminels et pour lesquels un examen médico-légal très-attentif fut nécessaire. Chez l'un d'eux poursuivi sous l'inculpation de tentative de viol, il y avait une rémission complète au moment de son incarcération. Cependant, remis en liberté, il fut bientôt repris d'accidents qui entraînent rapidement la mort. L'inégalité des pupilles, dans ces cas, est un signe de grande valeur (A. Foville. *Contribution à l'étude médico-légale de la paralysie générale*, in *Ann. d'hyg. et de méd. lég.*, 2^e série, t. XLVII).

La période moyenne de la paralysie générale a pour caractère l'exagération de la variété de délire qu'elle présentait dans les premières semaines et l'extension de la paralysie limitée primitivement aux extrémités. C'est alors que la variété mélancolique se complique d'une invincible impulsion au suicide, qui tantôt survient brusque et décisive au milieu d'un état mélancolique extrême, et qui tantôt arrive progressivement, de telle sorte qu'on peut en suivre les degrés depuis la tristesse vague jusqu'aux angoisses torturantes d'une persécution imaginaire. Certains muscles, ceux des mâchoires par exemple, entrent dans un état de mouvement continu; d'autres se contractent, et la force du malade est parfois si énergique, qu'il est nécessaire de lui mettre la camisole.

Dans la période terminale, on assiste à une destruction lente et progressive de l'individu: le délire n'a plus la vigueur et la fermeté des premiers jours, l'ambition s'énerve, la mélancolie se résigne et l'organisme entier s'affaïsse sous les efforts de la paralysie qui dominera seule désormais; le malade ne peut plus rien saisir; la marche éprouve, la première, de la gêne, puis la coordination des mouvements disparaît, et la station est impossible. Les matières fécales et l'urine s'échappent involontairement, la phonation est arrêtée, l'intelligence est nulle et ne se révèle qu'à peine par des cris stridents ou faibles, qui, à la fin, sont proférés sans conscience. L'instinct même a disparu, le malade refuse toute espèce d'alimentation.

La mort survient soit par épuisement, soit par l'extension d'une périencéphalite diffuse.

L'introduction d'aliments mal mâchés ou de corps étrangers dans les voies aériennes est souvent une cause de mort. La durée de la maladie est variable: elle ne dépasserait pas treize mois, suivant Calmeil, et douze, suivant Parchappe. Cette durée dépend surtout des conditions hygiéniques dans lesquelles on a entretenu le malade.

La paralysie générale ne suit pas une marche uniforme; elle présente des rémissions dans les deux premières périodes, et c'est à ce titre qu'elle offre à la médecine légale un intérêt réel.

Dans la première période, le malade peut se porter à des actes de violence contre des gens qu'il suppose être ses ennemis; la conviction des immenses richesses que son délire ambitieux lui attribue peut l'entraîner à des vols et à des erreurs de comptabilité, qu'il considère en sa conscience comme des emprunts ou des restitutions légitimes, et qu'il accomplit avec une grande habileté. Mais le plus souvent cette habileté se trouve en faute, car l'intelligence du paralytique commence à se dégrader et l'on trouve des traces d'imprévoyance inexplicable chez un voleur raisonnable. Les fruits du vol sont entassés au hasard, les ma-

lades les accumulent dans une cachette qu'ils oublient bientôt et qu'ils déclarent, avec la plus entière bonne foi, lors de l'instruction, ne pouvoir indiquer. A ces périodes délirantes peut succéder un état de calme qui pourrait faire croire à une guérison; ce n'est qu'une rémission, et le délire reparait bientôt. Mais les troubles de la motilité ne cessent jamais; ils s'atténuent simplement pour revenir avec plus d'extension que dans l'attaque précédente. Le degré de la rémission et la durée des périodes de calme doivent être pris en considération quand il s'agit de décider de la mise en liberté, de la levée d'un conseil judiciaire ou d'une interdiction.

§ II. — Causes de l'aliénation mentale.

D'après les observations d'Esquirol, plus d'un tiers (peut-être la moitié) des individus qui deviennent aliénés comptent des aliénés parmi leurs proches parents, et apportent en naissant une prédisposition héréditaire à cette maladie (1). Chez d'autres la cause doit en être recherchée dans de grandes frayeurs ou de vives et pénibles émotions éprouvées par la mère pendant sa grossesse.

Sur 750 aliénées de la Salpêtrière, 72 l'étaient devenues à la suite de couches. Le plus souvent, dans ce cas, la maladie n'éclate qu'à l'occasion de quelque vive affection morale, mais l'influence de la grossesse et de la parturition ne saurait être contestée. Esquirol cite une dame qui, deux fois enceinte, à chaque fois a été aliénée depuis le premier jour de la conception jusqu'au quinzième. James Reid a observé, à Bedlam, que, sur 899 aliénées, 111 (plus de 12 pour 100) l'étaient devenues à l'occasion ou par suite de couches. John Webber en a compté 117 sur 282 (42 pour 100). Sur 2804 aliénées entrées à la Salpêtrière de 1804 à 1814, on en comptait 658 (plus du quart) dans le même cas. Parmi les égarements transitoires de la raison, dit M. Sacase, on cite généralement le délire maniaque qui, dans les accouchements, suit la délivrance de la mère. Une fille qui ne faisait pas mystère de sa grossesse, qui avait eu soin de préparer une layette, se couche un soir tranquillement à son heure accoutumée: elle accouche dans la nuit. Le lendemain matin elle était dans son lit; l'enfant, mutilé de vingt et un coups de couteau, avait été jeté dans les latrines. Elle avouait son action, et répétait tranquillement qu'elle n'avait pas fait de mal. N'est-ce pas là, se demande Esquirol qui rapporte ce fait, un véritable accès de délire? (Voy. aussi Marcé, *De la folie des femmes enceintes et des nouvelles accouchées*, 1858.)

Aussi le célèbre chirurgien William Hunter recommandait-il à ceux qui veulent apprécier avec justesse les actions commises sous l'influence de la gros-

(1) Charles D..., copiste, âgé de trente-quatre ans, demeurait avec sa mère, avec qui il vivait en parfaite intelligence; il était généralement estimé, et passait seulement pour taciturne et misanthrope. Le 9 août 1853, il entre chez une de ses voisines, femme âgée pour laquelle il professait un profond respect; il referme la porte sur lui, et tirant un scalpel qu'il tenait caché dans ses vêtements: « Faites votre prière, dit-il à la femme P..., vous allez mourir. » A l'égarment de ses yeux, la femme P... voit le danger et veut fuir. D... la renverse et lui porte huit coups dans la poitrine. Aux cris, on était accouru; l'assassin ouvre la porte tenant encore l'instrument meurtrier, et dit d'un air impassible: « Je viens d'exécuter la volonté de Dieu; il m'avait chargé de lui envoyer cette femme; elle n'a commis aucune faute, elle ira droit à lui. » Elle expira un instant après. — Le père de D... était mort en 1835, atteint de monomanie furieuse. Son frère, Joseph D..., dans un accès de fureur subite, avait frappé d'un coup de couteau un jeune homme qu'il ne connaissait aucunement, et qui était mort sur-le-champ; il y avait eu ordonnance de non-lieu motivée sur son état de folie, et il était encore détenu à Bicêtre en 1853, à l'époque où Charles, pris aussi de folie homicide, tuait la veuve P...

sesse et de l'accouchement, de mettre en grande partie ces actions sur le compte de la situation d'esprit où se trouvent les femmes qui les commettent. Voyez, en effet, ce qui se passe chez une fille ou une femme qui a eu une coupable faiblesse. A mesure qu'elle perd l'espérance de s'être méprise sur son état de grossesse, obsédée de plus en plus de chagrins qu'elle est obligée de concentrer en elle-même, elle est quelquefois tentée de finir ses tourments par le suicide; mais le suicide révélerait son secret et ne ferait qu'ajouter à son opprobre. Au milieu des perplexités qui, pendant de longs mois, ont torturé son esprit, le moment fatal la surprend : sa raison s'égaré, elle se réfugie, éperdue, dans quelque coin, elle accouche seule, et d'affreuses angoisses ébranlent toute son organisation; en proie, sans assistance, sans soulagement aucun, à une agitation fiévreuse, elle arrache de son sein ce corps qui la déchire, et lorsqu'elle recouvre ses sens, elle retrouve près d'elle son enfant sans vie, ou bien (si son idée dominante, son désir, son espérance de cacher sa faute ne l'ont pas abandonnée) surexcitée, exaltée, frappée de nouvelles terreurs par les cris du nouveau-né, elle cherche à étouffer ces cris, sa main crispée voudrait fermer la bouche de son enfant, son impuissance irrite sa folie, elle devient homicide, sans que la réflexion, sans que la volonté soient pour rien dans l'acte qu'elle a commis.

On a vu quelquefois la continence forcée exalter l'imagination et déterminer une manie furieuse. En sens inverse, les excès vénériens, et surtout les jouissances trop précoces et la masturbation, peuvent souvent amener la démence.

Les coups, les chutes sur la tête, causes fréquentes d'inflammations graves du cerveau ou des méninges, sont rarement des causes directes de folie; mais souvent, vers la fin ou à la suite de ces phlegmasies passées à l'état chronique, se manifeste une démence plus ou moins complète.

En général, de toutes les causes d'aliénation mentale, les plus fréquentes sans contredit sont les affections cérébrales, ou une altération quelconque de l'organe encéphalique; et peut-être pourrait-on affirmer, avec Haslam, que c'est *toujours* dans ces altérations qu'il faut chercher la cause primitive du trouble de l'intelligence (1). — L'épilepsie mérite surtout, sous ce rapport, toute l'attention des médecins et des magistrats. Sur 829 épileptiques qui se trouvaient à la Salpêtrière en 1813, il y avait 136 aliénées; en 1822, sur 332 épileptiques, il y avait 2 monomaniaques, 64 maniaques, 145 en démence, 8 idiots; 50 habituellement raisonnables, avaient néanmoins des absences de mémoire, de l'exaltation dans les idées, parfois un délire fugace; 60 ne présentaient aucun désordre de l'intelligence, mais étaient irascibles, capricieuses, bizarres. On peut donc affirmer qu'en général les épileptiques n'ont jamais une raison parfaitement saine (2); qu'après chaque attaque leurs facultés mentales éprouvent un trouble plus ou moins durable, selon que la maladie est plus ou moins violente et que ses retours sont plus ou moins fréquents; enfin que, si les attaques se renouvellent souvent, l'aliénation finit par être permanente.

(1) Léger, condamné par la Cour d'assises de Versailles, au mois de novembre 1825, pour l'homicide le plus horrible qui ait jamais été commis, présentait, selon Georget, des symptômes évidents d'aliénation mentale; et en effet, Gall et Esquirol ont trouvé, à l'ouverture de son crâne, des adhérences entre le cerveau et les méninges, qui prouvaient une encéphalite ou une méningite déjà anciennes.

(2) Lecouffe était épileptique (voy. p. 104). — Jean Perrin, épileptique, traduit devant la Cour d'assises de l'Indre, au mois de septembre 1843, pour avoir, à deux époques différentes, porté des coups et fait des blessures à son père, fut acquitté par le jury, les témoins ayant déclaré que, dans les moments qui précédaient ses accès d'épilepsie, Perrin ne se connaissait pas (*Gaz. des trib.*, 19 sept. 1843).

La surexcitation des facultés intellectuelles, la trop grande contention d'esprit, toutes les peines morales, toutes les souffrances physiques, vives et prolongées, peuvent être considérées comme des causes prédisposantes de la folie. Les causes occasionnelles les plus puissantes et les plus communes sont particulièrement les frayeurs subites, la colère, l'amour contrarié, la jalousie, les revers de fortune, les chagrins domestiques, les remords de conscience, l'ambition déçue, les outrages éprouvés, le fanatisme religieux, la terreur que jettent dans les esprits faibles des prédications imprudentes, et en général toutes les passions exaltées, toutes les grandes et subites perturbations morales.

§ III. — Symptômes et marche de l'aliénation mentale.

Quelquefois l'aliénation éclate subitement, en apparence au moins, et sans cause connue, ou tout au moins son invasion suit immédiatement l'action de la cause occasionnelle, soit que cet accès d'aliénation ne se renouvelle plus et ait constitué l'état de folie transitoire, soit qu'il révèle tout à coup pour la première fois un état de démence qui doit persister (1).

Presque toujours cependant la folie, lors même qu'elle se déclare rapidement, est annoncée par quelques symptômes précurseurs. Il y a d'abord de l'anxiété, de la céphalalgie, de l'insomnie, de l'agitation ou de l'abattement. Bientôt le malade parle avec volubilité; il crie, il chante : on le croirait pris de vin, si l'examen des circonstances antérieures et la durée de cet état mental n'indiquaient la nature de la maladie. Tel est plus particulièrement le mode d'invasion de la *manie*.

D'autres fois la raison s'altère que peu à peu, et souvent avec une extrême lenteur. Le malade lui-même s'aperçoit ordinairement d'un trouble dans ses facultés intellectuelles, d'un changement dans ses affections, et particulièrement d'une antipathie pour les personnes qu'il chérissait le plus auparavant. Il est obsédé par des idées bizarres, par des penchants insolites; il s'efforce de cacher ce qu'il éprouve, il continue ses occupations habituelles; il cherche à raffermir sa raison chancelante; et, durant cette lutte secrète sa santé s'altère, le sommeil se perd; chez les femmes l'écoulement menstruel diminue et finit par se supprimer. Cette sorte d'incubation de la folie peut durer fort longtemps, quelquefois même plusieurs années; et souvent pendant tout ce temps l'état du malade est

(1) Pamel, artiste dramatique, père de famille, généralement aimé et estimé, était au comble de la joie : sa voix, longtemps altérée, lui semblait avoir recouvré toute sa pureté. Il avait passé à chanter une partie de la nuit : il se couche et s'endort heureux; puis tout à coup il se réveille en sursaut en s'écriant : « Ma femme ! mes enfants ! ma voix est perdue ! » Il s'élance à terre, en proie à une affreuse agitation : il se saisit d'un poignard appendu à une cheminée près du berceau de ses enfants, et les immole tous les deux; sa femme s'étant élancée au-devant de lui, il l'étend à ses pieds frappée cinq fois de son arme terrible. Elle avait ouvert sa porte; à ses cris des voisins accourent; il se rue au milieu d'eux, et cinq tombent sous ses coups; puis, au moment où il levait le bras sur un sixième, il s'arrête stupéfait : la raison semble être revenue. Il rentre précipitamment, regarde avec horreur ses enfants massacrés par lui, sa femme expirante, et se porte au cœur deux coups de poignard (*Droit*, 27 sept. et 6 oct. 1843).

— Le 23 août 1850, le baron T..., qui depuis quelque temps était taciturne, mais qui n'avait jamais fait aucun acte de folie, reçoit la visite de son frère et de son neveu. Ceux-ci, croyant lui être agréables, le félicitent sur l'état de sa santé. Tout à coup T... se lève sans que rien puisse expliquer son irritation, ouvre un couteau-poignard et en frappe son frère; son neveu s'élance pour garantir son père, et est lui-même blessé. A peine les coups étaient-ils portés, que T..., comprenant sans doute l'action qu'il vient de commettre, laisse tomber son arme et se précipite par une croisée.

méconnu : on attribue à toute autre cause qu'à la folie la bizarrerie de son caractère et ses actions plus ou moins extravagantes.

Lorsqu'une fois l'aliénation est déclarée, elle est rarement continue; il y a souvent, comme nous l'avons dit précédemment, des alternatives d'exacerbation et de rémission, ou même des intermittences complètes assez longues pour permettre aux malades de reprendre leurs occupations accoutumées.

Lors même que les accès reviennent à des époques indéterminées et que leur invasion est subite, le malade a presque toujours, quelques instants d'avance, la conscience de leur approche; et l'on a vu des individus, dominés pendant leur accès par une impulsion irrésistible à frapper ou à briser, à détruire tout ce qu'ils ont sous la main, demander instamment, au moment de l'invasion, qu'on les mette dans l'impossibilité de nuire, et indiquer ensuite eux-mêmes le moment où l'on pouvait leur rendre la liberté.

La monomanie, suivant l'observation d'Esquirol, se présente sous deux formes différentes : 1° Tantôt le monomane agit avec une conviction intime, bien que délirante : son imagination est égarée, ses raisonnements sont faux, sa folie est évidente; mais il obéit à une impulsion réfléchie, ses actions ont un motif, et même souvent elles sont préméditées. Effrayé par les fougueuses prédications d'un missionnaire sur les peines de l'autre vie, un pauvre vigneron croit ne pouvoir en préserver sa famille que par le baptême de sang : il égorge ses enfants (Pinel, *Aliénation*). Un autre, nouvel Abraham, entend un ange qui lui commande d'immoler son fils sur un bûcher : il le sacrifie (*Journal d'Hufeland*). Enfin, pour ne citer qu'un fait entre mille du même genre, les Momiens de la Suisse ont prouvé en 1823 à quels horribles excès peuvent encore aujourd'hui se porter des esprits faibles égarés par des doctrines mystiques (*Relation des atrocités commises dans le canton de Zurich, en 1823, par une sorte de fanatiques*). D'autres fois, c'est pour se réunir dans le ciel aux objets de leurs affections que les monomanes donnent la mort aux personnes qui leur sont les plus chères et se la donnent ensuite à eux-mêmes... D'autres s'imaginent qu'on leur a jeté un sort (voy. page 122); d'autres, ayant résolu de mettre fin à leur existence, commettent un homicide pour se faire condamner à la peine capitale (1), soit qu'ils craignent que le courage leur manque, soit afin de pouvoir avant de mourir se réconcilier avec Dieu (Esquirol, *Diction. des sciences méd.*, art. MANIE et art. SUICIDE; Chrichton, *An inquiry into the nature and origine of mental derangement*). N'a-t-on pas vu aussi, dans le même but, des individus s'accuser d'un homicide qu'ils n'avaient pas commis et appeler sur leur tête la peine que la loi inflige aux meurtriers (*Gaz. des trib.*, 1^{er} janvier 1828)?

(1) P... n'ayant pu, à cause de son inconduite, obtenir une jeune fille qu'il espérait épouser, parut, les jours suivants, avoir la raison dérangée, et vouloir se suicider, mais deux fois le courage lui avait manqué. Il résolut, puisque la débauche était la cause de sa disgrâce, de tuer une fille publique, afin d'être condamné à mort. Le 14 juillet 1850 il achète un couteau et va chez une fille G... qu'il avait choisie pour victime. Ne la trouvant pas chez elle, il fit rencontre d'une fille B... qu'il n'avait jamais vue; il l'aborde et lui plonge son couteau dans la poitrine. Quoique son crime ait été commis en vue d'une condamnation, il prit la fuite; mais fut bientôt arrêté et expliqua tranquillement les motifs de son attentat. — Le 17 septembre 1850, la femme Tissot (de la commune de By, département du Doubs) rentra dans sa maison après avoir livré à un fromager son lait dans lequel elle avait mis une certaine quantité d'eau. Tout à coup, sans proférer une parole, sans paraître éprouver aucune émotion violente, elle égorge ses trois enfants, puis se plonge à elle-même un couteau dans le sein; et lorsque son mari arrive, elle répond à ses questions qu'à la vue du fromager elle a éprouvé des remords d'avoir altéré son lait; qu'ayant déshonoré sa famille, elle a voulu mourir avec ses trois enfants.

2° Tantôt les facultés intellectuelles du monomane ne présentent aucun désordre, et cependant il est entraîné par un penchant irrésistible, il est poussé par un instinct aveugle à telle ou telle action que lui-même réprovoque. Obsédé par des idées de vol, d'incendie, de meurtre ou de suicide, qu'il s'efforce en vain d'écarter, il sent toute l'horreur de semblables desirs, et cependant sa volonté est vaincue : sans motifs, sans intérêt, il vole, il brûle, il tue, il verse son propre sang (Pinel, *Aliénation mentale*, p. 157; Gall, *Fonctions du cerveau*, in-8, t. IV; Marc, *Consultation médico-légale pour H. Cornier*).

Une domestique se jette aux genoux de sa maîtresse et lui demande en grâce de sortir de sa maison : elle lui avoue que toutes les fois qu'elle déshabille l'enfant confié à ses soins, cet enfant pour qui elle a toute la tendresse d'une mère, elle éprouve un désir presque irrésistible de l'éventrer (Marc., *Ibid.*; — autre fait semblable, *Gaz. des trib.*, 24 juin 1826).

« Un homme doux, aimable, d'un mérite distingué, tourmenté de pensées homicides, se prosterne tous les jours au pied des autels, implorant la bonté divine pour qu'elle le délivre d'un penchant aussi atroce, dont il n'a jamais pu se rendre compte » (Marc., *Ibid.*).

« Une femme de la campagne, accouchée depuis peu de temps, et chérissant son nouveau-né, se sent tout à coup agitée par le désir de l'égorger : elle le tient dans ses bras, ses yeux sont fixés sur lui, elle va succomber; elle frémit d'horreur, et sort dans la crainte de n'être pas maîtresse d'elle-même. Elle revient l'allaiter, et de nouveau agitée, éperdue, elle fuit. Pendant une journée entière elle lutte contre les idées de destruction qui se présentent sans cesse à son esprit » (Michu, *Mémoire sur la monomanie homicide*).

Le 24 avril 1867, Masson supplie un gendarme de l'arrêter parce qu'il sent qu'il va attenter à ses jours. On le transporte à Charenton : au bout d'un mois son état s'est amélioré, sa profonde mélancolie semble avoir disparu; sa femme obtient par ses instances sa sortie; quelques jours après, repris d'un nouvel accès, il coupe la tête à sa femme endormie et se pend ensuite (*Ann. d'hyg. et de méd. lég.*, janv. 1868). — Le 4 juillet 1867, Brunet, en proie depuis plusieurs mois à des idées de jalousie et à des hallucinations de la vue qui lui font voir un homme ayant sans cesse des rendez-vous avec sa femme et venant se placer entre elle et lui, la tue d'un coup de pistolet et court se précipiter dans la Dordogne; retiré de l'eau, il cherche encore à se frapper avec un couteau (*Idem*).

La monomanie incendiaire est très-fréquente. On l'observe surtout, selon Henke, chez de très-jeunes sujets, et surtout chez les jeunes filles qui approchent de la puberté et chez lesquelles la menstruation a peine à s'établir ou présente de grandes irrégularités. — La monomanie du vol et la monomanie érotique sont aussi très-communes; mais il en est mille autres dont les annales judiciaires nous offrent des exemples. Crusser, condamné plusieurs fois pour avoir frappé diverses femmes, disait devant le tribunal correctionnel de Brest : *Je ne sais ce que j'ai, il y a plutôt folie de ma part que méchanceté... Je frappe parce que je ne puis m'en empêcher...; quelquefois je réussis à vaincre mon envie, mais pas toujours...* Le ministère public abandonna lui-même l'accusation (15 juin 1857). — Bouton, épileptique, traduit en décembre 1838 devant la Cour d'assises de Saône-et-Loire, sous la prévention de s'être rendu coupable de castration sur de jeunes enfants, avait déjà été interdit, dès l'année 1835, à la suite de semblables attentats. Il avait une mémoire étonnante, une grande rectitude d'idées sur tout ce qui s'écartait de l'objet de la prévention. Tous ses actes prouvent, disait le docteur Pézerat dans un rapport fortement raisonné,

qu'il a conscience du bien et du mal, et cependant il est entraîné par une force irrésistible. — *Je l'ai fait, c'est vrai*, disait l'accusé, *et l'on me mettrait en liberté que je ne pourrais, la guillotine fût-elle là, m'empêcher de recommencer... A la vue d'un petit garçon le sang me bout dans les veines, me remonte à la tête.* — Il fut condamné à vingt ans de travaux forcés, mais il ne subit pas sa peine (*Gaz. des trib.*, 11 décembre 1838).

Le délire de persécution est peut-être plus fréquent encore. Parmi les malheureux qui en sont atteints, les uns, inoffensifs, se résignent à souffrir ces prétendues persécutions et se bornent à les raconter, ils n'ont pas une activité suffisante d'intelligence ou de volonté pour réagir; les autres, plus énergiques, vivent dans un état d'irritation presque continue, et un jour ils se vengent par le meurtre des souffrances dont ils se prétendent victimes; l'attentat qu'ils commettent n'a qu'en apparence la soudaineté d'un acte impulsif; en réalité il est le dernier terme d'une irritation qui a mis des mois et souvent des années à atteindre son paroxysme, et sous l'empire de laquelle ils avaient en perspective deux solutions extrêmes, l'homicide et le suicide, se décidant à l'un ou à l'autre, suivant le hasard des circonstances; souvent faisant suivre le meurtre du suicide, non par remords, car ils croient avoir accompli un acte légitime, mais pour mettre fin à leurs souffrances. — Le 9 septembre 1866, le propriétaire de l'hôtel du Grand-Monarque à Melun était tué d'un coup de couteau par un sieur Labouche, sans aucun motif; MM. Blanche, Lasègue et Brierre de Boismont, commis par justice le 30 novembre 1866, déposèrent le 10 mars 1867 un rapport rédigé après un examen prolongé et constatant que Labouche était depuis longtemps, depuis deux ans au moins, atteint du délire de persécution, et que c'était sous l'empire de ce délire que l'homicide avait été commis. La Chambre des mises en accusation décida le 19 avril qu'il n'y avait pas lieu à suivre; Labouche, transféré dans un établissement d'aliénés, s'y pendit quelques mois après (*Ann. d'hyg. et de méd. lég.*, oct. 1867).

Le 21 mai 1852 deux voyageurs, le frère et la sœur, arrivant de Nantes à Paris, descendaient dans un hôtel de la rue Tronchet; le lendemain matin on trouvait la femme étendue sans vie sur le parquet, la poitrine ensanglantée, et à peu de distance, agenouillé sur un tapis, le frère pouvant à peine se soutenir et semblant réciter des prières, lui-même il s'était frappé de deux coups d'épée et l'arme gisait ensanglantée. Il répondit avec calme et sans hésitation qu'il avait tué sa chère sœur pour la soustraire aux conséquences du terrible jugement prononcé dans la nuit qui condamnait à mort tous les membres de son honorable famille, et qui était arrivé au ministère de la justice en passant par son cerveau, puis qu'il s'était tué lui-même... Il ne tarda pas à succomber; on apprit alors qu'il avait à diverses reprises donné des signes d'une folie mélancolique; que sa sœur l'amenait à Paris pour consulter, et que la maladie mentale s'était manifestée quinze ans auparavant en Amérique, à la suite d'un naufrage dans lequel il aurait reçu un coup violent à la tête (Brierre de Boismont, *Du suicide et de la folie-suicide*, 1865).

Nous venons de voir, à la vérité, que quelques-uns des malheureux qui font le sujet de ces observations ont échappé aux funestes impulsions qui les portaient à tuer, à incendier, tandis que, chez d'autres, l'impulsion a été plus forte que la volonté, l'homicide a été commis. Mais en conclura-t-on que « ceux qui succombent sont criminels, qu'ils n'ont pas assez combattu pour triompher »? Est-ce que la folie n'a pas, comme les autres maladies, des degrés différents d'intensité? Une inflammation qui ne tue pas le malade n'est-elle pas une inflammation tout aussi bien que celle qui cause la mort? S'il est constant que la folie con-

siste souvent dans la lésion isolée d'une seule de nos facultés; si la perception, ou le jugement, ou la sensibilité morale peuvent être isolément pervertis ou abolis, pourquoi la volonté, ce complément de l'être intellectuel et moral, ne pourrait-elle pas aussi éprouver seule les mêmes perturbations, le même anéantissement (1)? Parce que nous ne pouvons expliquer ces inconcevables vicissitudes, est-ce une raison pour les nier? Des faits contre lesquels viennent échouer tous les raisonnements, toutes les théories, mettent cette grande vérité hors de doute: *l'homme, même lorsqu'il semble encore doué de sa raison, n'a pas toujours son libre arbitre.* On ne peut plus dire aujourd'hui, comme l'avocat général dans l'affaire d'Henriette Cornier, ni comme M. Dupin dans l'affaire Darzac (page 118), que « la monomanie n'est qu'un fantôme évoqué, tantôt pour arracher des coupables à la juste sévérité des lois, tantôt pour priver arbitrairement un citoyen de sa liberté ». On ne peut non plus dire, avec Collard de Martigny, que la monomanie n'est qu'une passion qu'on pouvait étouffer dès sa naissance. Sans doute, de l'excès des passions à la folie, à la monomanie, il n'y a qu'un degré de plus, mais c'est précisément ce degré qui imprime à l'acte commis un caractère différent. Les magistrats ne relègueront plus parmi les chimères ces exemples si positifs et si nombreux de monomanie. Ils ne se prononceront pas dans des questions aussi délicates que le sont toutes celles relatives à l'aliénation mentale, sans invoquer l'assistance des hommes de l'art; et ceux-ci, appelés à faire un rapport sur l'état moral d'un prévenu ou d'un accusé, ne se borneront pas à rechercher seulement quel est son état au moment des débats, ni quel était son état au moment même du crime ou du délit: leurs investigations doivent s'étendre sur tous les faits et sur toutes les époques qui peuvent avoir de l'influence sur la solution de la question. Ce n'est point là s'immiscer dans les fonctions des juges et des jurés, c'est éclairer la conscience des uns et des autres. Plutôt que d'émettre un avis basé seulement sur l'état actuel du prévenu, ils doivent, s'il leur est interdit de remonter à des époques antérieures, déclarer qu'il y a impossibilité de décider la question qui leur est soumise (2).

(1) « Il faut bien, puisque les faits l'attestent, admettre deux sortes de monomanie. Dans l'une, les actes sont motivés sur les idées dont le malade est dominé, sur un raisonnement absurde, mais plein de force dans son esprit, sur les hallucinations, sur les erreurs qu'un ou plusieurs de ses sens éprouvent; dans l'autre, au contraire, un penchant irrésistible le porte à des actes qu'aucun raisonnement ne précède, et que souvent même sa raison réprovoque. La première est, en général, facile à constater: un raisonnement a précédé, on peut juger de sa rectitude, et il est rare que le malade cherche à nier ou à déguiser l'acte qui en a été la conséquence, et il est rare même qu'il le regrette. Il n'en est pas ainsi de la monomanie avec penchant irrésistible, qui se rattache le plus ordinairement à un état maladif: la raison peut, en pareil cas, conserver toute son activité; elle peut abhorrer l'acte auquel ce penchant entraîne, et pourtant elle ne peut s'y opposer; souvent même elle le favorise en suggérant le moyen de le préparer, de l'accomplir et d'en décliner la responsabilité. Dira-t-on que, dans cette dernière espèce de monomanie, il y a, comme dans toute autre forme d'aliénation mentale, suspension de la raison, et par conséquent de la liberté morale? Je consens, à la rigueur, à admettre qu'il en soit ainsi pendant l'exécution même de l'acte; mais les tourments, les combats intérieurs qui le précèdent si souvent, et quelquefois si longtemps, comment les expliquer, si l'on admet que la raison seule est altérée? Depuis seize ans que je suis chargé de constater la situation mentale des aliénés placés dans les maisons de santé, j'ai eu occasion d'examiner près de deux cents de ces malades, et il ne me reste aucun doute sur la réalité de la monomanie comme résultat immédiat d'une lésion de la volonté. » (Marc, *Considérations méd.-lég. sur la monomanie et particulièrement sur la monomanie incendiaire*. in *Ann. d'hyg. et de méd. lég.*, 1^{re} série, t. X, p. 357.)

(2) Voy. Georget, *Discussion méd.-lég. sur la folie*.

— Esquirol, *Note sur la monomanie homicide*.